

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

|                      |    |
|----------------------|----|
| du Conseil Municipal | 27 |
| En exercice          | 27 |
| Présents             | 22 |
| Votants              | 27 |

Date de la convocation :  
22/01/2026

Date de l'affichage :  
22/01/2026

**DELIBERATION N° 3 DU 28 JANVIER 2026**

**L'an deux mille vingt-six,**

**Le vingt-huit janvier, à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents :** Patrick ANGLÈS, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSÀ, Martine SIGNOUREL, Michel SANCHEZ, Brigitte SOULET, Anne-Catherine TERRYNN.

**Absents excusés :** Jean-Christophe BOUCAUD (procuration à Sophie BALLESTER), Cécile COMPAIN (procuration à Thierry DAURAT), Patrick JEAN-FRANÇOIS (procuration à Brigitte SOULET), Alain TAURINES (procuration à Patrick ANGLÈS), Virginie THOMAS (procuration à Marlène PUCHE).

**Secrétaire de séance :** Brigitte SOULET

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Vu l'article L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Il est proposé la création d'emploi suivante :

- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe – catégorie C à temps non complet

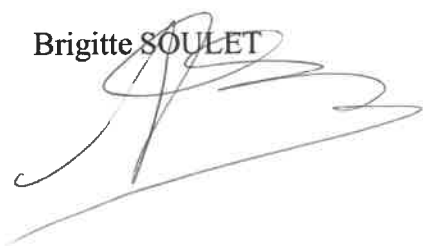
**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité**

- **Crée** un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet ;
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,

Brigitte SOULET



Le Maire,

Marlène PUCHE



**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.  
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.  
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260128-DEL3-280126-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026